

## **Politique et éthique éditoriales**

### ***Ligne éditoriale***

Les *Annales de la Société Géologique du Nord* sont une revue consacrée à tous les aspects de la recherche en Sciences de la Terre (géosciences), à savoir les sciences qui traitent de la composition, de la structure, de l'histoire et de l'évolution de la Terre (s'appliquant à la fois aux environnements terrestres et marins) et des planètes, ce qui englobe l'enseignement et la recherche correspondants ainsi que les applications dans tous les domaines impliquant le sol et le sous-sol. Elle publie des résultats de recherche tant fondamentale qu'appliquée, consacrés en particulier au nord de la France et aux régions limitrophes telles que la Belgique, la Picardie, la Manche ... Cependant, des résultats issus d'autres régions françaises et d'autres pays y trouvent aussi leur place. Les *Annales* peuvent publier des fascicules thématiques sous la responsabilité d'un ou de plusieurs éditeurs invités.

Les *Annales* sont fondées sur le principe d'évaluation par les pairs (« *peer reviewed* »).

La Société s'interdit, de façon générale et dans ses publications en particulier, toute discussion ou dissertation politique, économique, philosophique ou religieuse.

### ***Politique générale***

#### ***Auteurs d'articles***

Soumettre un article pour publication aux *Annales* implique que celui-ci n'ait pas été simultanément soumis à une autre revue. Les données présentées doivent être des résultats originaux n'ayant pas encore fait l'objet d'une publication dans une autre revue, un autre livre, voire un site du World Wide Web.

L'acceptation ou le rejet d'articles soumis pour publication aux *Annales* est du ressort du Conseil scientifique et éditorial (CSE) de la revue. Ce Conseil scientifique et éditorial est chargé : d'assister la Société dans sa politique scientifique ; et de seconder le Rédacteur-en-chef dans toute décision de publication de projets d'articles (« tapuscrits »). Il est composé des membres du Bureau en exercice de la Société (Président, Vice-Président, Secrétaire, Trésorier, Bibliothécaire, Rédacteur-en-chef) et de Conseillers extérieurs choisis parmi les scientifiques français ou étrangers en Sciences de la Terre. Sur conseil du CSE, chaque article est évalué indépendamment par au moins deux relecteurs extérieurs (rapporteurs). En cas de sérieux différend, un troisième relecteur peut être sollicité. Depuis le tome 18 (2<sup>e</sup> série – 2011) la liste des relecteurs des articles de chaque tome des *Annales* est publiée en tête du tome de l'année correspondante.

Un auteur qui n'est pas d'accord avec les commentaires ou les corrections demandées par les relecteurs peut l'expliquer dans un courrier adressé au Rédacteur-en-chef. La décision finale d'acceptation ou de refus d'un article est de la responsabilité du Rédacteur-en-chef. Un auteur qui ne serait pas d'accord avec cette décision peut contacter le Rédacteur-en-chef et/ou les membres du CSE.

Les Instructions aux auteurs sont publiées dans chaque tome annuel des *Annales* et mises à jour régulièrement. Elles sont également publiées en ligne sur le site Web de la Société.

#### ***Relecteurs (rapporteurs)***

Les instructions aux relecteurs sont explicitées dans le courrier (courriel) qui leur est envoyé au moment où ils sont sollicités par la revue d'une part, et dans le formulaire d'évaluation qui leur est envoyé en même temps que les fichiers de l'article à évaluer (fichier texte et fichiers des illustrations - figures, tableaux, planches, photographies) d'autre part. Il est demandé, dans ce formulaire, de fournir des évaluations précises sur l'article soumis ainsi qu'un commentaire général expliquant ces évaluations. Les relecteurs peuvent choisir d'être identifiés ou non auprès du ou des auteurs des articles soumis.

Tant que les articles soumis pour publication n'ont pas été revus, corrigés et acceptés par la revue, ils doivent être considérés comme confidentiels et ne sont pas susceptibles d'être diffusés en dehors du CSE.

#### ***A l'intention des lecteurs***

Les lecteurs des articles des *Annales* doivent être avertis que les opinions exprimées par les auteurs d'articles sont de leur seule responsabilité. L'origine du financement des recherches dont les résultats sont publiés aux *Annales* est identifiée soit par l'intitulé de l'adresse des auteurs (université, établissement public scientifique ou technique, institution privée ...) soit dans le paragraphe de remerciements rédigé à la fin de chaque article (financements récurrents ou sur projets, contrats d'agences publiques ou privées, fondations, etc.).

## **Code d'éthique**

### *Cadre général*

Les *Annales* veillent à ce que soient respectées, dans ses colonnes, les règles généralement admises en matière d'éthique éditoriale scientifique. Une attention particulière doit être apportée aux comportements de plagiat et d'autoplagiat, qui consistent à reproduire tout ou partie du contenu d'un article déjà publié par un autre ou par soi-même – ces pratiques devant être bannies. Tout emprunt ou citation d'un ou plusieurs passages d'articles publiés, qu'ils soient de l'auteur ou d'autres chercheurs, doit être clairement identifié comme tel, et cité entre guillemets avec renvoi explicite à l'article ou aux articles d'origine.

La publication de résultats issus de recherches faites par des étudiants (en Master par exemple) ou des doctorants doit être soumise à l'accord de ceux-ci au cas où ils ne seraient pas coauteurs du ou des articles soumis. De même, la publication par un étudiant ou un doctorant de résultats issus de recherches sous la direction d'un encadrant doit être soumise à l'accord de celui-ci au cas où il ne serait pas coauteur du ou des articles soumis.

La politique de confidentialité des données industrielles qui pourraient être publiées aux *Annales de la SGN* est de la responsabilité des auteurs et non de celle de la revue.

Le Rédacteur-en-chef veille à ce que les relecteurs, aidés par le CSE, prennent en compte ces aspects de l'édition. Les auteurs d'articles, les relecteurs, les éditeurs pourront s'inspirer du code et des avis du Comité d'éthique du CNRS (COMETS) : <http://www.cnrs.fr/comets/>

### *Poursuites*

Il est du rôle du Rédacteur-en-chef de dénoncer d'éventuelles dérives aux règles généralement admises en matière d'éthique éditoriale scientifique. Ceci peut être fait à chaque étape du processus d'édition : soumission des « manuscrits », évaluation par les relecteurs, acceptation ou rejet des articles soumis, prépresse, etc. Il ne suffit pas de rejeter un article où auraient été relevées de telles dérives. Le ou les auteurs doivent être directement interpellés. En cas de besoin, leur employeur doit être averti. Tout doit être mis en œuvre pour trouver une solution au problème de façon de préférence consensuelle.

Au cas où un article publié dérogerait à ces principes, il devra être retiré des supports de diffusion de la revue (versions papier, versions en ligne).

## **Aspects commerciaux**

Des aides financières peuvent être apportées à la Société Géologique du Nord pour ses publications. Elles peuvent relever soit d'organismes publics soit de structures privées (associations, fondations, entreprises du secteur marchand...). Ces aides ne doivent en aucun cas influencer le processus d'édition des articles des *Annales* qui sont fondées sur le principe d'évaluation par les pairs. En cas de diffusion de tirés à part, soit sous forme imprimée, soit sous forme électronique (fichiers pdf), ceux-ci doivent être strictement conformes à leur version publiée dans les *Annales* – sauf si des corrections ultérieures, demandées par le ou les auteurs et/ou le Rédacteur-en-chef, sont clairement identifiées.

Les auteurs, relecteurs, éditeurs et le Rédacteur-en-chef doivent à tout moment du processus d'édition être capables de déclarer d'éventuels conflits d'intérêts avec tel ou tel aspect des articles soumis pour publication.

## **Autres éditions de la Société Géologique du Nord**

Ces dispositions sont applicables à toutes les autres éditions de la SGN : *Mémoires*, *Publications*, livres édités ou coédités, et tout autre support de publication.

## **Comité d'éthique**

En l'absence d'une structure nationale 'académique' d'éthique en matière d'édition scientifique (université, CNRS, Académie des Sciences, autre), les éventuelles dérives relevées au sein des *Annales de la Société Géologique du Nord* seront réglées en interne. Cependant, une concertation peut être engagée avec d'autres sociétés savantes dans le domaine des Sciences de la Terre et en particulier avec la Société Géologique de France (dont la SGN est partenaire), ceci afin d'aider les membres du CSE dans leur appréciation de faits problématiques.

N.B.- Le présent code de politique et éthique éditoriales s'inspire des recommandations du « *Code of Conduct* » du « *Committee on Publication Ethics* » (COPE) : <http://publicationethics.org>

Adopté par le Conseil d'administration de la SGN le 4 février 2015  
Révisé et adopté par le Conseil d'administration le 20 juin 2019 - version corrigée